

Le 26 octobre 2010

273

DQ14.1

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Commission d'enquête sur le développement durable
de l'industrie des gaz de schiste au Québec

Madame la Coordonnatrice,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 21 octobre 2010, concernant les services de sécurité incendie municipaux, dans laquelle la question suivante est posée au ministère de la Sécurité publique :

« Est-ce que la sensibilisation sur les interventions en présence de gaz introduite dans la formation Pompier I à partir de cette année est suffisante et adaptée aux activités liées à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste ? » Demande de la Fédération québécoise des municipalités (Vref. : DQ 14).

Selon la réglementation provinciale en vigueur, le programme de formation et de qualification professionnelle Pompier I de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ) traite des exigences de performance au travail décrites dans l'édition 2008 de la norme 1001 *Standard for Fire Fighter Professional Qualifications* de la National Fire Protection Association (NFPA). Par ailleurs, pour être qualifiée au niveau Pompier I, une personne doit, au préalable, avoir obtenu la qualification pour intervenir de manière défensive dans le cas d'un incident impliquant notamment des matières dangereuses, et ce, tel que décrit dans la norme NFPA 472 *Standard for Competence of Responders to Hazardous Materials/Weapons of Mass Destruction Incidents*.

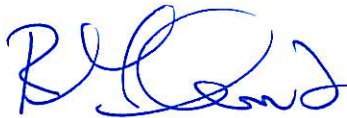
...2

Pour les interventions en présence de gaz inflammables, les personnes titulaires d'un certificat de Pompier I ont donc été sensibilisées aux marquages et aux divers systèmes d'identification des gaz et aux risques que posent ceux-ci lors de leur entreposage, de leur transport ou de leur relâchement non intentionnel. Elles ont aussi été informées à l'égard des divers risques que présentent les gaz et formées sur les gestes à poser lors des différentes phases d'une intervention. Ces phases comprennent notamment la protection des personnes, l'extinction et la mise en place de tactiques défensives.

En résumé, le programme de formation et de qualification professionnelle Pompier I permet à son titulaire de développer des compétences pour intervenir exclusivement de manière défensive dans le cas d'un incident impliquant des gaz inflammables.

Veuillez agréer, Madame la Coordonnatrice, mes salutations distinguées.

Le chef par intérim du Service de soutien aux opérations,



Roger Gaudreau

c.c. M. Éric Houde, Directeur général adjoint, DGSCSI
M. Michel Richer, Directeur, École nationale des pompiers du Québec